
MAIRIE DE LES SIEGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 septembre 2020
CONVOCATIION DU 4 septembre 2020

PROCÈS VERBAL

L'ordre du jour étant le suivant :

- Approbation du procès-verbal en date du 23 juillet 2020,
- Subventions aux Associations,
- Proposition d'inscription des coupes pour 2021 (ONF),
- Délégation au maire,
- Convention pour la fibre,
- Décision modificative,
- Commission PLUi de la CCVPO,
- Convention relative à la mise à disposition de personnels accompagnement dans les cars scolaires (CCVPO),
- Convention de mise à disposition de matériel avec la CCVPO,
- Convention financière audit énergétique (SDEY)
- Questions diverses.

L'an deux mille vingt, le dix septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line et M. STANIA Éric, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, M. GOURREAU Fabrice, Mme BUIS Laurence, M. BOURNONVILLE Gérald, M. RAGOT Lionel et Mme CANESTRARO Jocelyne, conseillers.

M. MARANDEL Hervé élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

*** Approbation du procès-verbal en date du 23 juillet 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité.

***2020- 46. Subventions aux Associations.**

Monsieur le Maire exprime les demandes de subvention reçues à ce jour par les associations pour 2020.

Liste des associations :

- Association de la chasse
- Coopérative de l'école de Les Sièges,
- PPS (Protection du Patrimoine Siègeois),
- Amicale Siègeoise,
- Gymnastique Volontaire Siègeoise,
- Plaisir de Lire,
- ADMR de Cerisiers,
- UNA aide à domicile de Villeneuve sur Yonne,
- UNA aide à domicile de Cerisiers,
- Musique en Othe,

- Photo club de Villeneuve l'Archevêque,
- Collège Gaston Ramon,
- France Alzheimer,
- AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques),
- CYAPR (Comité de l'Yonne de l'Association Prévention Routière),
- Sainte Colombe,
- CIFA d'Auxerre,
- SPA de Nailly,
- AMF Téléthon,
- PEP (association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public),

*Le conseil municipal, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité :
De donner des subventions aux associations suivantes :*

- Association de la chasse,	200€
- Coopérative de l'école de Les Sièges,	500€
- PPS (Protection du Patrimoine Siègeois),	500€
- Amicale Siègeoise,	500€
- Gymnastique Volontaire Siègeoise,	600€
- Plaisir de Lire,	250€
- ADMR de Cerisiers,	200€
- UNA aide à domicile de Cerisiers,	100€
- SPA de Nailly,	200€

***2020-47. Délégation au maire (annule et remplace la délibération 2020-38).**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide l'unanimité :

- 1° D'accepter les indemnités de sinistres afférents aux contrats d'assurance de la commune.
- 2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 4° M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 1 000 € H.T. Lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2020-48. Convention pour la fibre

M. le Maire explique au conseil municipal que la fibre arrive dans la région et qu'à la suite d'un rendez-vous avec le groupe Altitude un accord de principe à été signé pour établir la convention que monsieur le Maire expose au conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- Accepte la convention.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

2020-49. Décision modificative

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à une facture de BIOS il a un dépassement de crédits budgétaires qui impacte le chapitre 011 du budget assainissement, le comptable de la trésorerie nous demande de prendre une décision modificative pour régulariser cette situation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- Accepte la DM.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

***2020-50. Commission PLUi de la CCVPO.**

Vu le code général des collectivités ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes membres de l'EPCI ;

Vu la loi ALUR ;

Vu les articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du CGCT, prévoyant que le conseil communautaire, en début de mandat, puisse créer des commissions thématiques ;

Vu la demande de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes pour que les communes élisent en sus du Maire un délégué relai titulaire et un délégué relai suppléant à la commission PLUi ;

Monsieur Le Maire expose le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours sur la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe en cours d'élaboration depuis décembre 2014.

Il rappelle qu'il est important pour la commune d'être représentée dans cette commission afin de faire entendre les besoins de la collectivité lors de ces réunions.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, l'unanimité décide :

- DE DÉSIGNER, en sus du Maire, pour représenter la commune de Les Sièges au sein de la commission du PLUI de la CCVPO :

* l'élu relai titulaire suivant : M. CHEVALIER Philippe

* l'élu suppléant suivant : M. GOURREAU Fabrice

2020-51. Convention relative à la mise à disposition de personnels accompagnement dans les cars scolaires

Vu le changement de conseil municipal, la CCVPO nous envoie la convention pour la mise à disposition de personnels accompagnement dans les cars scolaires.

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°022-2020 du 29 juillet 2020

Conformément à la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret du 8 octobre 1985 modifié, à compter du 1er septembre 2016, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, assurera le financement des charges de personnel liées aux accompagnements scolaires tels que définis par le Conseil Départemental (matin et soir uniquement, transports et attente) pour toutes ses communes membres ayant mis en

place ces accompagnements pour les écoles maternelles. Ce financement sera assuré par le biais d'une convention de mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition de personnels scolaire avec la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.
- Le charge de faire procéder à l'émission des titres de recettes.

2020-52. Convention de mise à disposition de matériel avec la CCVPO

M. le Maire explique que nous avons la possibilité d'emprunter du matériel à la Communauté de Commune, pour se faire une convention faite entre la commune et la CCVPO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer, avec des collectivités, toute convention de mise à disposition des moyens matériels.
- Dit que les modalités financières seront réglées dans le cadre de ladite convention dans la limite des crédits au Budget.

2020-53. Convention financière audit énergétique (SDEY)

Vu la délibération prise avec le SDEY n°2020-41 du 10 juillet 2020 et conformément à cette délibération une convention financière a été établie par le SDEY dont M. le Maire informe le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la convention financière.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

***Questions diverses :**

- Les devis seront passés systématiquement en commission finances.
- Signalisation panneaux, à l'étude, une entreprise sera contactée pour la mise en place de la signalisation, pour réduire la vitesse.
- Information désherbage, à partir d'octobre Madame HARDY visitera les administrés pour le nettoyage des trottoirs, conformément à l'arrêté pris ultérieurement.
- Gazette et site très prochainement.
- Assainissement : Notre commune a fait l'objet d'une étude d'impact sur les rejets de l'assainissement actuel, en 2021 les compétences « assainissement collectif » sont transférées à la communauté de commune.

Nous nous rapprocherons de la CCVPO pour étudier la faisabilité d'un assainissement collectif et résoudre ainsi les problèmes de non-conformité, des pollutions, des risques de santé, des déversements sur la voirie, l'adhésion à ce projet attendu sera prochainement appréciée en délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.